



Separation de deux associations

Par **galtouse**, le **18/11/2009** à **23:17**

Bonjour, je vais essayer d'être le plus limpide possible. C'est l'histoire de deux associations (loi 1901) l'une créée en 1994 et l'autre en 2002 et dont les membres étaient les mêmes pour les deux assoc car la deuxième a été créée dans une ville voisine de la première afin de bénéficier des infrastructures de deux communes (associations qui montent des spectacles). Les membres étant les mêmes car en général les répétitions avaient lieu soit dans une ville soit dans l'autre en fonction des disponibilités, les cotisations annuelles étaient "regroupées" en une seule (20 euro + 20 euro = 40 euro) donc chaque membre en début d'année faisait un seul chèque de cotisation qui était encaissé pour des facilités d'organisation sur le compte bancaire de l'association la plus ancienne. Avec l'argent ainsi cumulé, nous avons investi dans du matériel sonore et autres qui étaient "communs". Les comptes bancaires de la première association ont donc passé de 1000 euro en 2001 à 10 000 euro en 2009. En juillet, suite à un différent entre les membres, l'assemblée générale (qui était également commune) a voté la séparation des deux associations. Sauf que la première ayant "officiellement" acheté tout le matériel et recolté toutes les cotisations, est partie avec la totalité du butin ne laissant rien à la seconde association. La question est, est-ce qu'il existe un recours quelconque pour la deuxième association pour récupérer, faute du matériel que je pense définitivement perdu (les factures ont été faites au nom de la première association), les 8 années de cotisations se trouvant sur le compte bancaire de la première association???? (en moyenne il y avait une bonne vingtaine de membres à 20 euro par personne) nous possédons les listes des adhérents. Par avance merci beaucoup